

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

PETIT P.V. DESTINE A L'AFFICHAGE

CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE VERRIÈRES-LE- BUISSON**

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2022**

Le vingt-neuf mars de l'an deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur François Guy TRÉBULLE, Maire, et celle de Gérard DOSSMANN (compte administratif) et sur convocation qui leur a été adressée le vingt-deux mars de l'an deux mille vingt-deux conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. TRÉBULLE, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, Mme LAGORCE, Mme GUILLANTON (jusqu'au point n° 5), M. CARRASCO (jusqu'au point n° 15), M. BAUDE, M. MILLET, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, M. ATTAF, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, Mme OCTAU, M. MILONNET, Mme FOUCAULT, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER et M. FASS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme CASAL DIT ESTEBAN à M. TRÉBULLE
M. BOZEC à Mme LAGORCE
Mme WALLE à Mme GUILLANTON (jusqu'au point n° 5)
Mme BRIGNON à M. DOSSMANN
M. ROGER-ESTRADE à M. MORDEFROID
M. HULIN à M. FASS
Mme AUBERT-THEISEN à M. CHASTAGNER
Mme CLEVEDE à Mme QUINQUENEL

ABSENTE

Mme DA GRAÇA SOARES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme LIBONG

Le Conseil municipal désigne Mme LIBONG secrétaire de séance.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE

- le compte de gestion du budget principal de la ville pour l'exercice 2021,

APPROUVE

- le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2021 (par 23 voix pour et 8 voix contre – Monsieur le Maire n'étant pas présent au moment du vote et ne prenant pas part au vote),

VOTE

- l'affectation du résultat de la ville pour l'exercice 2021 et affecte les soldes d'exécution cumulés au 31 décembre 2021 selon les écritures comptables suivantes :
 - o Excédents de fonctionnement capitalisé - Compte 1068 2 227 900,33 €
 - o Recettes de fonctionnement - Compte 002 1 077 194,54 €
 - o Recettes d'investissement - Compte 001 3 869 152,26 €
 (par 24 voix pour et 8 voix contre)

FIXE

- les taux d'imposition locaux pour l'année 2022 ainsi qu'il suit :
 - o Taxe foncière sur les propriétés bâties 37,93 %
 - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties 58,98 %

VOTE

- le budget primitif 2022 de la ville par chapitre dont les dépenses et les recettes sont équilibrées au sein de chaque section, fonctionnement et investissement, ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
011	5 227 998,03 €	013	255 000,00 €
012	13 500 000,00 €	70	1 272 700,00 €
014	475 000,00 €	73	19 136 015,00 €
65	1 373 030,00 €	74	1 737 501,33 €
66	220 000,00 €	75	279 900,00 €
67	24 000,00 €	77	
68	1 113 000,00 €		
023	1 806 956,84 €	002	1 077 194,54 €
042	50 000,00 €	042	31 674,00 €
TOTAUX	23 789 984,87 €		23 789 984,87 €

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
16	1 835 453,17 €	16	2 250 100,00 €
10	54 697,40 €	10	1 180 000,00 €
204	200 315,20 €	13	2 000 000,00 €
20	391 400,00 €	1068	2 227 900,33 €
21	3 476 517,07 €		
23	50 000,00 €		
Opérations :			
1012 Malraux	1 200 000,00 €		
1013 Foch Pistes cyclables	440 000,00 €		
1016 Maison médicale	200 000,00 €		
1017 Robert Desnos	120 000,00 €	001	3 869 152,26 €
1018 Allée de la Belle Feuille	400 000,00 €	021	1 806 956,84 €
040	31 674,00 €	040	1 163 000,00 €
Reports	11 521 605,59 €	Reports	5 424 553,00 €
TOTAUX	19 921 662,43 €		19 921 662,43 €

(par 24 voix pour et 8 voix contre),

DÉCIDE

- l'attribution de subventions à 36 associations pour un montant total de 63 650 €, au titre de l'année 2022 (par 29 voix pour et 1 abstention),

DÉCIDE

- l'attribution d'une subvention de 12 000 € à l'Association des Familles, au titre de l'année 2022 (par 29 voix pour, M. DELORT ne prenant pas part au vote),

DÉCIDE

- l'attribution d'une subvention de 45 000 € à l'association V2i, au titre de l'année 2022,

DÉCIDE

- l'attribution d'une subvention de 250 000 € au Trait d'Union de Verrières-le-Buisson, au titre de l'année 2022 (par 22 voix pour et 8 abstentions),

DÉCIDE

- la création d'un poste d'attaché territorial, de deux postes de rédacteur territorial, d'un poste d'animateur territorial, d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^e classe et d'un poste d'adjoint administratif ;
- la suppression d'un poste de chef de police principal de 2^e classe, d'un poste d'attaché principal, d'un poste d'attaché territorial, d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe, d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe, d'un poste d'adjoint administratif de 2^e classe, de deux postes de rédacteur et d'un poste d'animateur,

APPROUVE

- le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 9 février 2022,

APPROUVE

- l'avenant n° 2 au marché n° 1182 relatif au nettoyage et à l'entretien des bâtiments communaux, portant le montant du marché à 500 152,02 € HT pour un montant initial de 423 066,60 € HT, et autorise Monsieur le Maire à le signer,

AUTORISE

- Monsieur le Maire à envoyer l'avis favorable du Conseil municipal à la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne (DDETS) relatif à la demande de dérogation à la règle du repos dominical pour l'association syndicale des copropriétaires du Clos de Verrières (par 27 voix pour, Mme LAGORCE, Mme KERNY-BONFAIT et M. CHASTAGNER ne prenant pas part au vote),

APPROUVE

- la convention particulière avec le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif) pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents (par 29 voix pour, M. DELORT ne prenant pas part au vote),

APPROUVE

- la convention de partenariat avec l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) Ouest Essonne,
- la nomination de M. ROGER-ESTRADE pour représenter la ville aux instances de gouvernance (conseil d'administration et assemblée générale) de l'ALEC Ouest Essonne,

APPROUVE

- la convention tripartite de contractualisation avec l'État et la Communauté Paris-Saclay dans le cadre du dispositif d'aide à la relance de la construction durable (ARCD) 2021-2022, et autorise Monsieur le Maire à la signer,

CLASSE

- dans le domaine public routier de la commune la parcelle cadastrée AD 225 d'une superficie de 1 193 m² située rue d'Antony,

DÉCIDE

- l'extension du tarif réduit jeunes pour les séances de cinéma et de spectacles de l'Espace Bernard Mantienne jusqu'à 18 ans,
- la fixation du tarif réduit du cinéma à 4 € la place pour les moins de 18 ans,
- l'approbation des propositions d'offres individuelles et collectives sur la plateforme Pass Culture,
- l'application de ces tarifs et propositions à compter du 1^{er} avril 2022,

APPROUVE

- la demande de renouvellement de labellisation du Point information jeunesse en tant que structure information jeunesse par le réseau Info jeune, pour une durée de trois ans, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents,

FIXE

- les participations familiales pour les classes transplantées des écoles Honoré d'Estienne d'Orves et David Régnier-Paul Fort,

Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés

PREND ACTE DES DÉCISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- N° 10 Abrogation des décisions n° 140 et 142 (2021) : Signature d'une convention de résidence avec la compagnie 2 minimum pour la résidence du projet « En réponse à Emmanuel – Les Consultations » de février à juin 2022 au sein de la résidence sociale ADEF de Verrières-le-Buisson, la création « Et de se tenir la main » programmée les 29 et 30 mars 2022 et une forme in situ le 26 juin 2022 et les ateliers « Au creux de nos mains » pour 4 classes, pour un montant total de 13 313 € TTC
- N° 15 Signature d'une convention d'occupation privative du domaine public du 7 novembre 2021 au 6 novembre 2039 avec Monsieur et Madame Lannegrand afin que ces derniers puissent entretenir une petite parcelle de terrain située en contrebas de l'accès au gymnase de la Vallée à la Dame, à titre gratuit
- N° 17 Signature du marché n° 202207 ayant pour objet l'impression du magazine de la ville de Verrières-le-Buisson et des suppléments, avec la société Le Réveil de la Marne, pour un montant maximum annuel de 55 000 € HT, soit 66 000 € TTC, pour le lot 1, et pour un montant maximum annuel de 12 000 € HT, soit 14 400 € TTC, pour le lot 2
- N° 18 Signature d'une convention de prêt d'œuvres de la collection de Monsieur Thomas Detwiler, du 11 mars au 10 avril 2022, pour l'exposition « Fragments » qui aura lieu à l'Orangerie-Espace Tourlière, à titre gracieux
- N° 19 Signature d'un contrat de prestation avec un ensemble d'artistes dans le cadre de l'exposition « Fragments » qui se déroulera du 11 mars au 10 avril 2022 à l'Orangerie-Espace Tourlière, à titre gracieux
- N° 21 Signature de l'avenant n° 1 au lot n° 2 (espaces verts) du marché n° 1248 relatif aux travaux d'aménagement de stationnement et de pistes partagées

sur le boulevard du Maréchal Foch, avec la société Projardins (Villebon-sur-Yvette 91), pour un montant de 7 272,33 € HT, soit 8 726, 80 € TTC

- N° 22 Signature de l'avenant n° 1 du contrat de cession du spectacle « Sherlock Holmes et le mystère de la Vallée de Boscombe » avec la Compagnie Tête en l'Air, relatif au report du spectacle le samedi 19 mars 2022 à 20 h 30 à l'Espace Bernard Mantiene, pour un montant total de 5 032,78 € TTC
- N° 23 Signature convention pour la tenue de permanence « Avocat » au sein de la mairie, pour un montant de 2000 € HT pour l'année 2022, correspondant à 16 heures de vacations sur 8 mois, à raison de 2 heures chaque premier samedi du mois
- N° 24 Signature d'un contrat de prestation avec Ma Production pour le spectacle de conte « Histoires tombées d'un éventail » le samedi 26 mars 2022 au Moulin de Grais, pour un montant de 700 € net
- N° 25 Signature d'un contrat de prestation avec Artistes et compagnie pour le spectacle de conte « Les Femmes du Waalo » le samedi 2 avril 2022 au Moulin de Grais, pour un montant de 870 € net
- N° 26 Signature d'une convention d'occupation privative du domaine public au 29 chemin des Antes, avec Monsieur et Madame Peiro, afin que ces derniers puissent conserver le grillage existant et entretenir la haie, à titre gratuit
- N° 27 Signature d'une convention de mise à disposition d'un logement communal sis 73 rue d'Estienne d'Orves, pour une redevance mensuelle de 401,90 € hors charges
- N° 28 Signature d'un contrat de vente avec le Théâtre en Partance pour les lectures théâtralisées scolaire et tout public de « Comment Wang-Fô fut sauvé » le jeudi 12 mai à 14h30 et le vendredi 13 mai à 20h30 à l'Espace Bernard Mantiene, pour un montant total de 3 507 € TTC
- N° 29 Signature d'une convention de prêt de salle avec Anne-Lise Vouaux-Massel pour ses répétitions du spectacle « Les racines rouges » le 10 mars à la Maison Vaillant et le 11 mars à l'Espace Bernard Mantiene, à titre gracieux
- N° 30 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Was Ist Das pour les représentations de « noustube – C/o » le samedi 25 juin à 16h et 18h30 au Parc Régnier, pour un montant total de 4 209,20 € TTC
- N° 31 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Les Manèges Fitness » avec Fastoche Productions pour les représentations des samedi 25 et dimanche 26 juin de 15h à 16h30 et de 17h à 18h30 au Parc Régnier, pour un montant total de 4 194,68 € TTC

- N° 32 Signature d'un contrat de prestation artistique avec le Theater Gili Gili bvba pour les prestations de « Funny Hats » le samedi 25 juin et le dimanche 26 juin de 15h30 à 18h30 au Parc Régnier, pour un montant total de 1 994,60 € TTC
- N° 33 Signature d'un contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle avec la Cie 3.6/3.4 pour les représentations de « L'Homme V. » le dimanche 26 juin à 15h30 et 18h au Parc Régnier, pour un montant total de 2 770,60 € TTC
- N° 34 Signature d'une convention avec le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de l'Essonne (CIDFF) pour la tenue de permanences d'information juridique au sein de la mairie, pour un montant de 1 468 € TTC pour l'année 2022, correspondant à des vacations de 3 heures par mois chaque deuxième lundi du mois
- N° 35 Relance d'un appel à manifestation d'intérêt « Projet pour un nouveau commerce en centre-ville » dans le passage du Village
- N° 36 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Phèdre ! » avec la Fondation pour l'art dramatique c/o Théâtre Vidy-Lausanne pour la présentation du spectacle le samedi 9 avril à 20h30 à l'Espace Bernard Mantienne, pour un montant total de 2 984 € TTC
- N° 37 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Accroche-toi si tu peux » avec l'Association du Mouvement pour une représentation le dimanche 26 juin à 17h au Parc Régnier, pour un montant total de 2 379,24 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h40.

 Le Maire,
François Guy TRÉBULLE

Conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le dispositif des délibérations du conseil municipal et les arrêtés du maire à caractère réglementaire sont publiés dans un recueil des actes administratifs ayant une périodicité au moins trimestrielle. Ce recueil est mis à la disposition du public à la mairie ».